

F.S.M.

C.G.T.

U.G.F.F.

SYNDICAL

BULLETIN D'INFORMATION
DU SYNDICAT GENERAL C.G.T.
DES PERSONNELS DES
AFFAIRES CULTURELLES

AVRIL 76

n° 20

SOMMAIRE

<u>PAGE 1</u>	***	EDITORIAL : LE BRADAGE DU PATRIMOINE CULTUREL NATIONAL	<u>Alfred PIQUET</u>
<u>PAGE 3</u>	***	ANALYSE DE LA POLITIQUE DES BIBLIOTHEQUES	<u>Georges MOURADIAN</u>
<u>PAGE 6</u>	***	RESULTATS DU REFERENDUM NATIONAL ET MISE AU POINT	<u>Alfred PIQUET</u>
<u>PAGE 8</u>	***	LA CCT, PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX	<u>LA SECTION DE LA RMN</u>
<u>PAGE 10</u>	***	L'U.G.I.C.T. : LE MOYEN DE RASSEMBLER LES CADRES ET TECHNICIENS DU SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE	<u>Françoise BOSMAN</u>
<u>PAGE 12</u>	***	L'ARCHITECTURE EST REINE DES ATTEINTES AUX LIBERTES	<u>Patrick CHAMPAGNAT</u>
<u>PAGE 15</u>	***	LA BATAILLE DU RECRUTEMENT EST LANCEE	<u>LE SECRETARIAT NATIONAL</u>
<u>PAGE 17</u>	***	LES TRAVAUX DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL DU 3 FEVRIER 1976	<u>André LEMONNIER</u>
<u>PAGE 20</u>	***	NOUS AVONS RELEVÉ AUX JOURNAUX OFFICIELS	

É

LE BRADAGE DU PATRIMOINE CULTUREL

D

NATIONAL

Dans notre résolution sur la politique culturelle, nous démontrions la conception du pouvoir dans ce domaine et nous faisons connaître celle que nous préconisons pour l'immédiat et pour l'avenir.

Certains ont pu paraître sceptiques voire indignés lorsque nous disions que "Hormis les opérations de prestige, telle celles du Centre National d'Art et de Culture Georges-POUPIDOU, la politique culturelle appliquée par les divers Ministres des Affaires Culturelles, revêt divers aspects rétrogrades, antisociaux et de bradage du patrimoine national au profit des monopoles capitalistes".

T

Aujourd'hui, force est de constater qu'avec Michel GUY cette politique a été aggravée dans tous ses aspects. Le Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles considère qu'il devient urgent d'engager une campagne de grande envergure, du type de celle du 1 % pour le budget des Affaires Culturelles, afin que toutes les victimes de cette politique, mais aussi tous ceux qui veulent une culture au service du peuple, s'unissent.

O

Ce sont les Monuments Historiques qui sont livrés aux affairistes et mis à la disposition des seigneurs modernes : les exemples des CHAMBORD, MAISONS-LAFFITTE, ECOUEN, LA CONCIERGERIE, etc... sont des cas typiques.

R

Ce sont les Manufactures Nationales de Sèvres, des Gobelins, Beauvais et la Savonnerie, et le Mobilier National qui sont réorganisés avec le souci de permettre au secteur privé d'exploiter tous les procédés et techniques mis au point dans ces établissements.

Les formules de pâtes (et les pâtes elles-mêmes) de SEVRES sont fournies au secteur privé et nous sommes en mesure de dire quel est le groupe multinational qui en bénéficie.

I

- les créations de l'Atelier de Création du Mobilier National sont livrées au trusts du meuble,
- les ateliers de recherche des Manufactures des Gobelins, Beauvais et la Savonnerie sont orientés dans le même sens, même si pour le moment c'est encore moins évident.

A

Michel GUY se déclare officiellement et cyniquement partisan de cette politique de bradage aux entreprises privées.

C'est le Service des Eaux et Fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud que M. FOURCADE, Ministre des Finances, veut livrer au privé et ce, après que l'Etat ait investi des centaines de millions pour rénover toute la machinerie.

L

Ce service, qui est rentable, vend de l'eau moitié moins chère que les Compagnies privées. Cela gêne ces compagnies à qui le pouvoir ne

veut rien refuser, quitte ensuite à acheter l'eau dont il aura besoin pour les parcs de Versailles, Saint-Cloud et Marly le double de ce qu'elle lui revient aujourd'hui. C'est-ce pas là une saine gestion des intérêts de l'Etat !!!

Ce sont les établissements d'action culturelle (Maisons de la Culture, Compagnies Théâtrales et Artistiques, etc.) qui sont menacés d'asphyxie financière par l'Etat, quand ils ne sont pas purement et simplement fermés pour les premières d'entre elles et jetés à la rue pour les secondes.

C'est le démantèlement de la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique dont notre camarade MOURADIAN explicite par ailleurs les raisons fondamentales.

Nous pourrions continuer ainsi longtemps la démonstration.

Toute la politique du pouvoir est donc :

- de remettre en cause toutes les structures démocratiques dans l'animation et la diffusion culturelles issues de la libération ;
- de brader au secteur privé tout le patrimoine national qui peut présenter des sources de profits aux monopoles capitalistes ;
- de contrôler tout le contenu idéologique véhiculé par ces moyens afin de tenter de faire accepter par les Français son régime néfaste.

LA LUTTE FERME ET RESOLUE CONTRE
CETTE ORIENTATION ET CE BRADAGE EST
UNE DES COMPOSANTES DE LA LUTTE POUR
UNE VERITABLE POLITIQUE DEMOCRATIQUE
DE LA CULTURE AU SERVICE DU PEUPLE.

Alfred PIQUET

La Vie Ouvrière 1er MAI

NUMERO SPECIAL

* Pour la bataille des 3 millions
de syndiqués à la C. G. T.

* Sur les sociétés multinationales :
6 millions de chômeurs dans
l'Europe capitaliste.

UNE AIDE INCOMPARABLE A
LA LUTTE UNIE DES TRAVAILLEURS.

ANALYSE DE LA POLITIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Depuis les décisions du Conseil des ministres du 2 juillet 1975, une direction du Livre a été mise en place au Secrétariat d'Etat à la Culture. Elle a notamment la tutelle des bibliothèques centrales de prêt, des bibliothèques municipales et de la bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, c'est-à-dire la tutelle des bibliothèques de lecture publique. Au contraire les bibliothèques universitaires et la bibliothèque nationale dépendent du Secrétariat d'Etat aux Universités, de même que la gestion des personnels y compris de ceux qui relèvent aujourd'hui des Affaires Culturelles.

Notre Syndicat Général C.G.T. dont la vocation est de défendre les intérêts des personnels et le secteur public, et de mener la bataille idéologique dans notre secteur, se devait d'analyser les répercussions de ces modifications administratives.

Pour dissiper tout malentendu, rappelons que nous avons dès le début manifesté notre soutien ferme aux camarades des bibliothèques qui s'opposent aux décisions du pouvoir. Nous avons condamné le démantèlement de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique comme une manoeuvre destinée, par le biais d'une réforme de structures, à laisser s'aggraver la crise des bibliothèques et de la lecture en France et à asseoir mieux encore l'idéologie des hommes de la réaction en matière culturelle, notamment par une privatisation de la lecture publique.

Nous étions d'autant mieux placés pour faire cette analyse que pour nous ce n'est pas une découverte : l'attitude du pouvoir à l'égard des bibliothèques s'inscrit parfaitement dans sa stratégie en matière de politique culturelle, telle que nous l'avons dénoncée à plusieurs reprises et particulièrement dans notre résolution sur la politique culturelle du IIIe Congrès du S. G. A. C.

Notre analyse sur la situation des bibliothèques doit à mon avis se développer sous deux aspects :

a) Comment, compte-tenu de cette situation, intégrer ce nouveau secteur du Secrétariat d'Etat à la culture que sont les bibliothèques à la lutte revendicative et idéologique de l'ensemble des personnels et quelles sont les responsabilités de notre Syndicat Général C.G.T. en la matière ?

b) Comment analyser la politique des bibliothèques à la lumière de notre conception d'une culture démocratique telle qu'elle pourrait voir le jour avec l'application du Programme commun et que seule peut permettre la réalisation d'une politique économique et sociale radicalement différente de celle que nous subissons aujourd'hui ?

Le S.G.A.C.-C.G.T. ne voit pas dans les modifications de structures administratives en elles-mêmes un problème de fond. Il les analyse et les combat éventuellement en fonction de leurs répercussions sur les intérêts du personnel et la défense du service public. C'est dans cet esprit que nous avons pris position contre le démantèlement de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Il nous semble cependant, et ce sans s'immiscer dans la stratégie de nos camarades des bibliothèques, qu'il n'était pas totalement efficace et mobilisateur d'adopter l'attitude qui consistait à ignorer le Secrétariat d'Etat à la Culture. C'était justement risquer de donner l'impression que le fond du problème était une question de structures administratives, l'Education Nationale étant un bon ministère et les Affaires Culturelles un mauvais. C'était perdre un temps qui aurait mieux été utilisé en allant à l'offensive, en mettant Michel GUY au pied du mur en lui demandant ce qu'il comptait apporter aux bibliothèques, et cela sans céder d'un pouce sur la question du démantèlement du service public.

Nous dénonçons suffisamment le budget ridicule des Affaires Culturelles pour que l'on veuille bien nous croire quand nous disons que notre appartenance à un autre ministère ne changerait rien à cette politique de pénurie : l'attitude réactionnaire vis-à-vis de la culture, c'est celle d'un pouvoir au service des monopoles et non celle de tel ou tel ministère.

Face à cette politique globale l'efficacité commande d'opposer l'action la plus large et au plus haut niveau tant à propos du contentieux général que des contentieux particuliers. Pour cela le rôle de notre Syndicat Général C.G.T. regroupant tous les personnels qui entendent se battre sur des positions de classe et de masse est déterminant. Je n'entrerai pas dans les problèmes de la conduite des luttes et de l'organisation syndicale. Mais pour s'en tenir au seul plan de la bataille des idées en matière de politique culturelle le S.G.A.C.-C.G.T. pose le problème des initiatives à prendre et de la coordination nécessaire pour que les camarades des bibliothèques puissent participer pleinement au combat d'ensemble mené par notre syndicat général au Secrétariat d'Etat. La Direction du Livre ne peut rester à l'écart de ce combat. Citons deux exemples parmi d'autres des problèmes qui se posent : le problème des organismes paritaires, et surtout du C.T.P.M. ; le problème des relations intersyndicales en particulier par rapport à la F.E.N.

Pour faire avancer ces questions notre syndicat souhaite que dans le cadre de l'activité de la F.E.N.-C.G.T. une coordination et une analyse commune soient faites avec le S.N.P.E.S.B. dont une partie des adhérents est aujourd'hui aux Affaires Culturelles.

Par rapport à notre conception d'une politique culturelle démocratique on ne peut nous faire le reproche d'être un syndicat tirant les plans sur la comète mais n'étant pas présent sur le terrain revendicatif. Les luttes de l'année écoulée témoignent au contraire du caractère offensif du S.G.A.C.-C.G.T. Mais une lutte efficace doit être accompagnée d'une intense bataille des idées. Dans notre secteur cela veut dire défendre une politique démocratique de la culture, contribuer au combat des forces de gauche contre la politique rétrograde du pouvoir en la matière, contribuer à la définition par ces mêmes forces de ce que sera la politique culturelle que permettront les changements de société auxquels l'application du programme commun ouvrira la voie.

C'est dans cet esprit que nous disons que, pour nous, les bibliothèques sont une partie fondamentale de la culture et qu'il ne peut y avoir une politique des bibliothèques et de la lecture coupée de la politique culturelle en général. D'autre part notre analyse du rôle de la culture et du développement considérable des besoins des travailleurs et de la population nous porte à conclure que, dans le cadre d'un gouvernement de gauche, le rôle des pouvoirs publics en matière de culture se développera à la mesure des possibilités nouvelles créées par les changements économiques et sociaux que nous connaissons. Cela supposera la gestion d'un budget de moyens en équipements et en hommes multipliés, la réalisation d'objectifs sans commune mesure avec la situation actuelle et par conséquent cela supposera une responsabilité politique, ce qui n'est nullement contradictoire avec la libre expression, au contraire.

Il ne nous paraît pas trop tôt pour réfléchir à ce que pourra être la prise en charge de cette responsabilité politique par l'appareil d'Etat. Cela ne veut pas dire définition aujourd'hui des structures administratives : celles-ci seront le fruit du débat politique entre les forces au pouvoir, mais cela veut dire que, pour nous, un secteur culturel doit être prévu qui ne soit pas noyé ni dans l'Education ni dans les loisirs et sports, mais où soit regroupé pour une meilleure efficacité tout ce qui relève de la culture. Nous ne voyons pas comment les bibliothèques pourraient être absentes de ce secteur sous peine d'affaiblir la politique culturelle par la déperdition des moyens et l'atomisation des responsabilités (ce qui signifie pas une étatisation de la Lecture, pas plus que de beaucoup d'autres activités culturelles : dans le cadre d'une responsabilité politique claire le rôle des comités d'entreprise, par exemple, ou des usagers, devrait au contraire croître).

Les mesures prises par le pouvoir pour les bibliothèques sont à l'opposé de ce que nous défendons : elles aboutissent à la régression de la lecture publique, à une politique du livre au service des intérêts privés dans des grandes maisons d'édition

à qui on donne un droit d'intervention dans les achats des bibliothèques. Il faut combattre pied à pied ces mesures mais pas en les regardant par le petit bout de la lorgnette. Elles ne sont pas mauvaises parce qu'elles correspondent à telle ou telle situation administratives mais parce qu'elles sont le support de la volonté du pouvoir de faire régresser la culture et de véhiculer toujours plus son idéologie en supprimant la liberté des moyens d'expression et de connaissance.

Georges MOURADIAN

O
P
T
I
O
N
S

LA REVUE DU DIALOGUE
éditée par
l'UNION GÉNÉRALE
DES INGÉNIEURS,
CADRES ET
TECHNICIENS

BULLETIN D'ADHESION
=====

au SYNDICAT GÉNÉRAL C.G.T. DES PERSONNELS DES AFFAIRES CULTURELLES

-O-O-O-O-O-O-O-

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Grade :

Direction ou service :

Traitement Net :

Date d'effet d'adhésion :

Adresse personnelle :

Adresse professionnelle :

Date et signature :

Bulletin à remettre à un militant connu de vous, ou à adresser à M. PIQUET
Alfred - Secrétaire Général du Syndicat - Grand-Palais des Champs-Élysées -
Porte C - Avenue Franklin Roosevelt PARIS 8e.

RÉSULTATS DU REFERENDUM NATIONAL ET MISE AU POINT

Dans l'Espoir Syndical de décembre 1975, sous le titre "les Grandes manoeuvres ont échoué", nous tirions les premiers enseignements du referendum du 8 décembre 1975, après avoir rappelé dans quel contexte celui-ci s'était déroulé.

Toutefois, il manquait les résultats des Etablissements annexes placés sous la tutelle du Ministère ou ayant une convention avec le Ministère.

Nous sommes en mesure de donner les résultats quasi définitifs (la C.G.T. ayant demandé l'annulation de la consultation qui a eu lieu au Centre National d'Art et de Culture Georges - POMPIDOU). Ceux-ci confirment en tout point notre analyse et chacun pourra se rendre compte du sérieux de notre syndicat lorsqu'il affirmait que la C.G.T. était la première Centrale syndicale aux Affaires Culturelles.

Les résultats des divers établissements sont les suivants :

Etablissements	Suffrages valablement exprimés	C.G.T.	F.E.N.	C.F.D.T.	F.O.	C.G.C.	C.F.T.C.
Beaubourg	257	43	2	177	16	11	8
Réunion des Musées Nationaux	281	83	30	37	62	52	17
Centre National du Cinéma	283	73	n'a pas participé	104	49	38	19
Caisse Nationale des Monu- ments Historiques	139	61	"	18	36	6	18
Union Centrale des Arts Décoratifs	78	62*	-	-	-	-	-

* L'U.C.A.D. relevant de la législation du code du travail, il s'agit du résultat de l'élection des délégués du personnel où la C.G.T. a été la seule organisation à présenter des candidats.

Le total des votes s'élève à 6.541 et la répartition entre chaque organisation est la suivante :

C.G.T.	1 786	soit	27,30 %
F.E.N.	1 551	soit	23,71 %
C.F.D.T.	1 251	soit	19,12 %
F.O.	1 040	soit	15,89 %
C.G.C.	500	soit	7,64 %
C.F.T.C.	413	soit	6,31 %

Ces précisions et chiffres donnés, nous tenons à dénoncer de la façon la plus formelle les fausses informations qui ont été données de toutes parts en ce qui concerne les résultats du referendum pour le C.T.P. Ministériel.

Le trafic des chiffres, les mélanges de résultats qui ne pouvaient en aucun cas être comparés, dénotent une malhonnêteté intellectuelle difficilement compréhensible. Mais nous devons dire toute notre indignation de voir la C.F.D.T. prendre part à ce concert de fausses informations dans son journal de Février 1976.

La C.G.T. aurait perdu 6 %, la F.E.N. 6 %, la C.F.D.T. ne perdant rien, F.O. gagnant 4 %, la C.G.C. 3 % et la C.F.T.C. 5 %.

Quels intérêts pense servir la C.F.D.T. en truquant aussi grossièrement les résultats : affaiblir la C.G.T. qui combat fermement sur des positions de classe, alors que par ailleurs on grossit les gains de F.O. et qu'on n'explique pas le pourquoi et le comment des résultats de la C.G.C. et de la C.F.T.C. ?

La vérité, aussi dure soit-elle, est toute autre et la C.G.T. n'a jamais triché sur les chiffres, car ils sont ce qu'ils sont.

Aussi, nous redonnons les chiffres exacts et les pourcentages que chaque organisation a obtenus le 8 décembre 1975 et ceux que chacune d'elles avait recueillis tout au long des consultations précédentes dont la dernière avait eu lieu le 10 octobre 1974 à la Création Artistique.

Les résultats sont les suivants :

Organisations	Résultats 8/12/1975		Résultats antérieurs		Différence en chiffres et en %	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%
C.G.T.	1 464	26,52	1 328	29,44	+ 136	- 2,92
F.E.N.	1 519	27,52	1 489	33,00	+ 30	- 5,48
C.F.D.T.	915	16,57	859	19,04	+ 56	- 2,47
F.O.	877	15,89	618	13,70	+ 259	+ 2,19
C.G.C.	393	7,12	169	3,74	+ 224	+ 3,38
C.F.T.C.	351	6,36	48	1,06	+ 303	+ 5,30
Suffrages Exprimés	5 519		4 511			

Nous défions qui que ce soit d'ergoter sur la véracité des chiffres que la C.G.T. donne.

Les choses étant ce qu'elles sont, il faudra bien maintenant que l'administration tienne compte de ces résultats et que des négociations sérieuses s'ouvrent pour appliquer dans toutes ses dispositions l'instruction du 10 mars 1975 de Monsieur Michel GUY (locaux, matériel, etc...).

Si dans l'ensemble cette consultation s'est déroulée sans de graves problèmes, mis à part Beaubourg, nous devons toutefois pour la petite histoire signaler le comportement de M. MORGANTINI, Chef de Service au Centre National de la Cinématographie. Celui-ci a refusé de se plier aux formalités normales de vote et de voter,

ce qui était son droit le plus absolu. Ce faisant il a immobilisé toute une après-midi les 6 personnes du Bureau de vote de la rue de Galilée puisqu'il était le seul à ne pas avoir voté à 13 H 15. Informé de ce fait il a maintenu sa position. Nous sommes en droit de nous interroger sur la conception du Service Public de ce Chef de Service qui gache ainsi par sa faute le temps des agents et donc les deniers publics, qui eux ne devraient jamais être à la merci de la mauvaise humeur.

Pour sa part, la C.G.T. considère que les grandes manoeuvres sont terminées. L'heure est à l'action de tous les personnels pour faire prendre en considération leurs revendications. Fort de la confiance qui nous a été témoignée, nous mettrons tout en oeuvre pour en être digne. Chacun peut nous aider à hâter les succès en adhérant à la C.G.T.

Alfred PIQUET

LA
CGT

P R E M I È R E
O R G A N I S A T I O N
S Y N D I C A L E

de la RÉUNION des
MUSÉES NATIONAUX

La consultation des personnels sur la représentativité des organisations syndicales, à la Réunion des Musées Nationaux, a placé en tête la C.G.T.

Si les collègues de ce secteur font confiance à notre organisation c'est parce qu'ils constatent que nous avons toujours été à leur côté dans leurs luttes pour l'obtention d'un statut.

La Réunion des Musées Nationaux qui est un établissement public vivant uniquement de ses revenus (intérêts des dons et logs, droit d'entrée dans les Musées Nationaux et les expositions, bénéfices du service commercial) n'a jamais doté son personnel d'un statut valable. Celui-ci partagé en deux catégories, l'une gérée par un statut de contractuels de la Fonction Publique de 1960 complètement périmé aujourd'hui ne bénéficie même pas de tous les avantages des fonctionnaires. Les réformes catégorielles ne lui sont pas appliquées ou très partiellement. L'autre catégorie est rémunérée selon une grille établie unilatéralement par l'Administration, que la C.G.T. a rejetée.

Les 500 personnes qui travaillent dans ce secteur sont donc en fait soumis à l'arbitraire le plus complet car du fait de la situation, ils n'ont aucun organisme paritaire (ni C.T.P., ni C.A.P., ni Comité d'entreprise).

Enfin pour parfaire le tout, depuis quelques années, il est embauché des gens sur contrat donc mieux payés et des fonctionnaires d'autres administrations qui sont détachés avec 30 % de plus que leur salaire d'origine.

N'est-ce pas magnifique ? C'est la prime d'ancienneté à l'envers (les derniers sont les mieux servis).

Mais tout ceci est surtout fait dans le but évident de mettre en pratique la vicille doctrine réactionnaire "diviser pour régner".

Mais sous l'impulsion de nos camarades C.G.T., des actions ont été menées à la suite desquelles l'administration avec l'ensemble des organisations syndicales (C.G.T., F.O., C.F.D.T., F.E.N.) avait établi deux statuts : un de l'établissement et un des personnels qui auraient été intéressants pour tous. Au cours de ces discussions, il faut souligner que nos camarades grâce à leur parfaite connaissance à la fois du droit public et du droit privé avaient largement contribué à obtenir un statut valable.

Hélas, après avoir été rejeté par le Ministère des Finances qui ne l'avait pas examiné en détail, notre Ministre de tutelle l'a soumis à l'arbitrage du Premier Ministre, M. CHIRAC a joué les Ponce Pilate, il l'a renvoyé aux Affaires Culturelles, celui-ci le retournait aux Finances qui maintenait son premier refus.

Et aujourd'hui dans le mystère des services de M. FOURCADE, sans consultation des organisations syndicales (c'est beau la concertation !) se prépare un statut qui, compte-tenu de la politique d'austérité, sera certainement bien loin de ce qu'attendaient les personnels.

Aussi la C.G.T. vous invite, employés de tous les secteurs de la Réunion des Musées Nationaux, à être vigilants et à vous mobiliser. Depuis des années les statuts dorment : il ne faut pas que ce qui va être décidé ne donne pas satisfaction.

La C. G. T. est prête à engager l'action avec vous. Les militants de ce secteur ont toujours été avec les personnels dans la lutte et aussi dans les négociations car en attendant les statuts ils ont au cours de ces derniers mois fait obtenir un certain nombre de rétablissements de carrière à des collègues vraiment très désavantagés.

Face à l'ensemble de vos problèmes, la C.G.T. estime que la bataille pour imposer un statut prenant en compte les intérêts de tous les personnels, doit devenir la préoccupation de tous : il y va de votre avenir.

La Section C.G.T. de la R.M.N.

POUR MIEUX VOUS DÉFENDRE

L'AVOCAT DU SGAC-CGT

EST A VOTRE SERVICE

Maître Fernand BENHAIEM
Avocat à la Cour
4, rue de Casablanca
75015 PARIS
Tél : 250-78-44 (à partir de 17 h 30)

Consultation gratuite
pour les syndiqués
de la C. G. T.

L'U.G.I.C.T. :

LE MOYEN DE RASSEMBLER LES CADRES ET TECHNICIENS DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA CULTURE

POURQUOI UNE ORGANISATION SPECIFIQUE ?

L'U. G. I. C. T., c'est l'organisation spécifique de la C.G.T. pour les Ingénieurs, Cadres et Techniciens. L'U. G. I. C. T., c'est L'UNION GENERALE DES INGENIEURS, CADRES ET TECHNICIENS à laquelle notre Syndicat vient d'adhérer.

Depuis longtemps, aux Affaires Culturelles comme ailleurs, nous avons dit que les cadres étaient victimes, au même titre que les autres travailleurs, de la politique antisociale du gouvernement. Bien plus, dans leurs tâches de tous les jours, nous avons démontré que l'autoritarisme ne les épargnait pas et que les responsabilités qui leur sont confiées sont bien souvent à double tranchant. Les cadres et les techniciens ont tout à gagner d'une puissante action revendicative, parce qu'ils connaissent aussi, peut-être moins brutalement mais certainement plus sournoisement, les difficultés d'existence qui caractérisent la société dans laquelle nous vivons : indécence des salaires, sous-qualification, formation professionnelle étroitement utilitaire, absence de liberté d'expression.

En créant l'U. G. I. C. T., la C. G. T. a donné aux Ingénieurs, Cadres et Techniciens les moyens de s'organiser syndicalement avec l'ensemble des salariés, en tenant compte des particularités de leur situation. L'U. G. I. C. T. n'a rien d'une organisation catégorielle, car il ne saurait y avoir aujourd'hui de défense isolée de certaines couches de travailleurs : la réalité de la lutte de classe, c'est le tous ensemble.

Par le nombre et par l'ampleur des revendications qu'elle défend, la C.G.T. est bien la première organisations de cadres et techniciens de France en regroupant 280 000 adhérents. Au niveau de la Fonction Publique, l'U.G.I.C.T. intéresse toute la catégorie A et la majorité de la catégorie B, en particulier la B-Technique, cette dernière catégorie étant importante dans notre Ministère.

LES GRANDES REVENDICATIONS DE L'U. G. I. C. T. - C. G. T.

En matière de rémunérations, la C.G.T. dans son ensemble soutient que les salariés, quel que soit leur niveau, ont droit non seulement au maintien de leur pouvoir d'achat (c'est cela que nous appelons l'échelle mobile) mais ont droit aussi à une évolution positive des salaires. C'est pourquoi elle est favorable à des grilles uniques du manoeuvre à l'ingénieur, dans chaque branche professionnelle. En outre, l'U.G.I.C.T. considère que les salaires les plus bas doivent évoluer plus rapidement et elle recommande le relèvement des indices de classification les plus bas : c'est le resserrement de la hiérarchie vers le haut.

En matière de carrière, l'U.G.I.C.T. soutient le droit d'accès des jeunes diplômés à un niveau de classification en rapport avec leur formation. L'aspiration de tout technicien, cadre et ingénieur à un développement de carrière doit être résolue par le recours à des critères objectifs : expérience, c'est-à-dire ancienneté ; connaissances, c'est-à-dire perfectionnement ; définition des niveaux de responsabilité.

En matière de liberté d'expression, l'U.G.I.C.T. considère que dans les entreprises, dans les Administrations, de même qu'à l'extérieur, les ingénieurs, cadres et techniciens doivent pouvoir intervenir librement :

- sur les affaires publiques
 - sur leur situation, matérielle ou morale,
 - sur la gestion et le fonctionnement de leur entreprise ou de leur administration.
- Mais il faut être réaliste : une véritable liberté individuelle d'expression est irréalisable sans moyens collectifs d'action. Dans l'Administration comme dans les entreprises, le Syndicat est la plus sûre garantie d'intervention contre les limitations à la faculté individuelle de donner son opinion.

En matière d'exercice de la fonction de cadre, l'U.G.I.C.T. pense qu'en échange du salaire qu'il reçoit le cadre doit sa compétence. Il ne doit pas sa conscience. La Fonction Publique fait partie intégrante de l'appareil de l'Etat : la Fonction Publique n'est donc pas neutre. Elle reflète absolument les objectifs de la bourgeoisie monopoliste qui possède les leviers de commande de l'Etat capitaliste. Il en résulte une altération profonde du rôle des fonctionnaires de catégorie A. La méfiance du pouvoir à l'égard des fonctionnaires a conduit à restreindre l'initiative des cadres, à recourir à des commissions d'experts extérieurs à l'Administration, à renforcer les pouvoirs des préfets sur les services extérieurs. Et, par-dessus tout, à faire traiter par des hommes sûrs les questions administratives les plus importantes, en créant les véritables administrations parallèles que sont devenus les cabinets ministériels.

Rien n'attache les fonctionnaires de la catégorie A à la classe dirigeante. Leurs intérêts sont ceux de tous les autres salariés. C'est pourquoi un cadre administratif ne se mutile pas en adhérant à la C.G.T. Au contraire : il se donne les moyens d'exercer complètement ses responsabilités.

AU PLAN DU SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE

Le S.G.A.C.-C.G.T. considère qu'il faut un syndicat fort, représentatif de tous les personnels, pour mener à bien les responsabilités qui lui incombent. Depuis des années, il s'est montré au premier plan des luttes. Les élections de décembre - janvier viennent de le porter à la tête des centrales syndicales du Ministère. La confiance que les travailleurs du Secrétariat d'Etat à la Culture lui témoignent permet au S.G.A.C.-C.G.T. d'être entendu dans les négociations et de ne jamais lancer des actions revendicatives à la légère. La solidarité intercatégorielle est la règle de notre activité : c'est la raison pour laquelle la C.G.T. aux Affaires Culturelles a constitué en 1970 un syndicat général. Les personnels de catégorie A y ont naturellement toute leur place. En développant l'U.G.I.C.T., avec l'ensemble des personnels techniques du Secrétariat d'Etat à la Culture, ils renforceront tout notre mouvement.

PLUS FORTE LA C.G.T.

PLUS GRANDS LES

SUCCÈS

L'ARCHITECTURE EST REINE DES ATTEINTES AUX LIBERTÉS

Les atteintes aux libertés syndicales et personnelles s'accroissent à la Direction de l'Architecture depuis le début 1974.

Plusieurs camarades, militants de la C.G.T., se sont vus ces derniers temps brimés, diffamés, accusés par des responsables de service de faits jamais commis, des adhérents se voient brimés et inquiétés à cause de leurs positions idéologiques.

Le premier cas fut celui de notre camarade DEMIL Claude, jardinier et militant au Domaine de Compiègne, qui le 22 février 74 était pris à partie par un jardinier et un chef d'équipe, syndiqués à la F.E.N., le second faisant fonction de sous-chef de service.

Cette affaire vous ayant été communiquée dans des précédents bulletins d'informations, je ne vous retracerai pas toute l'histoire, mais je peux vous dire que ce camarade a dû interrompre son activité professionnelle pendant 2 ans, vu les suites qu'ontraina l'altercation sur la santé de ce camarade. Après maintes démarches pour que des sanctions soient prises contre les protagonistes, nous obtînmes seulement une enquête administrative. Mais en cours de route, ce chef d'équipe était promu au choix au grade de sous-chef jardinier ! Où est la justice ?

Aujourd'hui notre camarade a repris son travail après avoir été muté pour raison de santé et dans l'intérêt de l'agent.

Là aussi l'administration a fait preuve de justice, car les agresseurs sont récompensés et notre camarade sanctionné. Mais c'était pour notre direction le seul moyen d'éviter le scandale au domaine de Compiègne, sinon mieux, de cautionner les agissements de certains agents bien placés dans l'autorité administrative, qui bien souvent ont un comportement répréhensible.

En 1975, au Domaine de Saint-Cloud, un autre camarade est accusé d'avoir blessé par coups un surveillant militaire appartenant à la F.E.N. et servant de larbin à l'adjudant-chef. Notre camarade VARNIER Luc est par ces accusations immédiatement suspendu de ses fonctions et traduit en demande de conseil de discipline. Comme pour notre précédent camarade, nous effectuons toutes les démarches et protestons contre la suspension qui est arbitraire, en dénonçant que des telles dispositions n'avaient pas été prises un an avant contre MM. DALLARD et ALLAVOINE dans l'affaire DEMIL. Dans un premier temps, nous arrivons à faire réintégrer avec mutation provisoire le camarade VARNIER et une enquête administrative fut effectuée.

Après rapport d'enquête, notre camarade est relaxé faute de preuves et titularisé avec effet rétroactif, mais en subissant une perte d'un an de titularisation et lui aussi une mutation mais dans son intérêt et celui du service. Par contre, le sieur LECOTILLEC lui, ne subit aucune sanction !!!

Là encore l'Administration n'a pas cru devoir prendre toutes ses responsabilités, car il aurait encore une fois fallu sanctionner certains responsables administratifs dans ce domaine.

Je passe sous silence d'autres atteintes qui elles s'exercent à un niveau collectif dans d'autres domaines, comme à Fontainebleau par exemple, ou pour vous citer celles que subissent actuellement les camarades de la C.G.T. au domaine de Trianon.

Si dans les précédents cas les atteintes venaient de chefs de service affiliés à la F.E.N. et de leurs quelques sbires, au Domaine de Trianon il n'en est pas de même, et les atteintes ne sont pas des provocations contre la C.G.T. à priori car ce chef de service est contre tout syndicat et serait d'une conception de forme paternaliste mais rétrograde à la fois.

Dans ce domaine de Versailles, Jardins des Trianons, la C.G.T. est majoritaire, mais Monsieur MATHIS n'acceptant aucun syndicat, voulant une non-représentativité de notre organisation, il tente sous forme de brimades et de violation des textes d'écœurer nos camarades.

Mais chose plus grave encore est le fait que notre direction semble couvrir les faits et gestes de ce seigneur territorial des Palais Nationaux. Depuis le début octobre, alors que nous demandions à cette époque que ce chef de service applique en son domaine la réduction hebdomadaire d'horaire comme partout, il fallut aux personnels mener des actions pendant deux semaines et pour notre syndicat entretenir l'administration de ce problème au cours de 3 audiences. Ce petit chef de Trianon a dû plier devant le bien-fondé de notre démarche, mais proférait des menaces aux agents pour un proche avenir. Menaces concrétisées en décembre dernier sur l'attribution de la prime forfaitaire et en février sur les reliquats, puisque cinq agents des mieux notés ne la percevaient pas et six autre se la voyaient réduite des $\frac{3}{4}$ et sur l'ensemble des attributions le manque à gagner allait de 480 F. à 1 000 F. Aujourd'hui l'Administration saisie depuis le 7 janvier de ce problème n'a pas encore réagi pour que cette discrimination soit réparée. En janvier 76, c'est encore ce Monsieur Louis XIV qui ferme tous les locaux administratifs pour empêcher le Bureau de section de tenir une réunion, demandée dans les délais impartis et cela par deux fois malgré l'engagement du Directeur Adjoint de l'Architecture, de voir à ce qu'il ne renouvelle pas une nouvelle atteinte de ce genre dès qu'il fût informé par nos soins du premier conflit.

Mais il apparaît que certains responsables de notre direction, ainsi que Monsieur le Chef de Trianon, ne semblent pas savoir lire ou comprendre la circulaire sur les droits syndicaux, élaborée par toutes les organisations syndicales et signée de notre Ministre. Car l'on nous dit un peu trop souvent à l'Architecture que cette circulaire n'est pas claire ni précise dans sa forme et que pour eux il faudrait une clarification des droits. C'est à mon avis une circulaire qui veut dire ce qu'elle veut dire et devrait éviter de tels conflits sur les droits syndicaux, tels que ceux rencontrés à l'Architecture depuis qu'elle est sortie, car avant sa parution nous ne rencontrions pas de telles difficultés sur l'exercice des droits syndicaux.

Maintenant, ce petit Seigneur ose supprimer aux agents lorsqu'ils sont plus particulièrement syndiqués à la C.G.T. les 5 jours exceptionnels du Ministre. Là encore le Directeur Adjoint de l'Architecture, M. BOCQUET, a certifié le 5 février aux agents concernés qu'ils avaient droit à ces congés ; et ce Monsieur MATHIS, le petit seigneur a pris cette décision "les agents qui prendront leurs 5 jours sans que je leur donne, se les verront retenus sur leur traitement". Bonne décision Monsieur

Notre Syndicat a depuis un mois mis l'Administration en garde sur les suites que pourront prendre ces conflits, et en particulier celui de Versailles. Aujourd'hui nous dénonçons publiquement les agissements de Monsieur Mathis, mais demain que sera la réaction des personnels ?

Je mets en garde notre administration sur le bon fonctionnement du service public, car bien que l'on dise que les Palais Nationaux soient improductifs, la C.G.T. se garde le privilège ultérieur de prouver le contraire, car la suppression de la grande pépinière était certainement un palliatif au déficit des Palais Nationaux ? Aussi si, par les discriminations d'un chef de service, qui pour sa part sont des provocations vis-à-vis d'agents sous ses ordres, un conflit de plus grande envergure devait se concrétiser, nous en laisserions l'unique responsabilité à ce chef et aux responsables de notre direction qui le couvrent et ne veulent pas réagir pour la bonne application des textes en vigueur.

Nous dénonçons depuis plusieurs années les différentes formes de dictature et de compromis qu'exercent les chefs de service dans certains domaines. Mais encore aujourd'hui, l'administration n'a pas cru devoir s'en inquiéter. Nous le déplorons car le jour où le conflit éclatera ouvertement, il sera trop tard pour que l'administration en minimise l'importance.

Pour notre organisation, nous ne tolérerons pas plus longtemps les agissements de tels individus, et nous mènerons toutes les actions nécessaires pour faire régler les discriminations, brimades et supercheries qui règnent en cette direction et plus particulièrement à Trianon aujourd'hui.

Pour une véritable démocratie, la C.G.T. luttera toujours, plus particulièrement pour les libertés individuelles et syndicales dans l'entreprise, et pour que les lois et textes (décrets et circulaires) soient appliqués et respectés par ceux qui les décident, et les votent, en priorité par notre patron l'Etat et ses responsables.

Patrick CHAMPAGNAT

UN SCANDALE

Nous venons d'apprendre que la majorité réactionnaire du Conseil de Paris a accordé une subvention de 30 millions d'anciens francs à la C.F.T.

La Ville de Paris, sous tutelle de l'Elysée, fait du zèle : elle se place en tête sur le chemin de la reconnaissance d'une officine au service exclusif du patronat et condamnée par les travailleurs.

Les services rendus chez SIMCA, chez CITROEN, chez BERLIET et chez PEUGEOT, font que la C.G.T. et les travailleurs, qui savent à quoi s'en tenir, dénie à la C.F.T. toute qualification d'organisation syndicale.

La majorité réactionnaire de Paris, avec Frédéric DUPONT et CHINAUD, Président du groupe parlementaire des Républicains Indépendants, montre quel crédit il convient d'accorder à la "concertation" et à la "Société Libérale Avancée". Ce qu'ils veulent, ce sont des organisations à la botte. Ce scandale et ce défi doivent être relevés, la meilleure manière c'est de prendre toute votre place dans la bataille du renforcement de la C.G.T. pour aller vers les 3 millions d'adhérents.

L
A

B
A
T
A
I
L
L
E

○ IL FAUT UN SYNDICAT PUISSANT, IL EXISTE

Le Gouvernement et le patronat disposent de puissants moyens qu'ils renforcent sans cesse. Les salariés doivent disposer d'une organisation puissante.

Indispensable, un syndicat de masse qui rassemble tous les salariés.

Indispensable, un syndicat de classe capable d'intervenir à tout moment, sans aucune compromission, pour la défense des intérêts présents et futurs des travailleurs.

Cette organisation existe : c'est la C.G.T.
Telle qu'elle est, elle représente déjà une force considérable. Nul ne songe à contester cette évidence et, dans l'intérêt des travailleurs, il est très bien qu'il en soit ainsi.

○ C'EST LA C. G. T.

Première centrale syndicale de notre pays avec près de 2 millions et demi de membres, l'existence et l'action de la CGT déterminent pour l'essentiel les luttes qui empêchent patronat et pouvoir de mener comme ils le voudraient leur politique anti-sociale. Alors, réfléchissons un instant ensemble : et si nous étions plus nombreux ? Si, pour commencer, nous étions trois millions, par exemple ? Il y a

DU RECRUTEMENT

18 millions de salariés dans ce pays. Quelles seraient les possibilités d'action d'une telle force syndicale ! De qui cela dépend-il ? Eh bien, de chacun de vous, de chacun de nous....

○ DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET AUX AFFAIRES CULTURELLES

Seule la C.G.T. défend résolument les revendications des agents de l'Etat :

- Maintien du pouvoir d'achat par un système d'échelle mobile
- Progression du pouvoir d'achat, prioritairement pour les bas salaires
- Remise en ordre des rémunérations sur la base d'un minimum de 2.000 F., se traduisant par un ensemble cohérent de rémunérations, pour toutes les catégories, pour les titulaires et les non-titulaires, versement immédiat d'un acompte à valoir sur cette remise en ordre.
- Titularisation des non-titulaires.

○ AVEC LA C.G.T. POUR DES CHANGEMENTS REELS

Un nombre sans cesse plus élevé de travailleurs aspirent au changement profond préconisé par le Programme Commun de la Gauche. Est-il besoin de rappeler que la C.G.T. est la seule organisation syndicale à s'être clairement prononcée pour le

EST
LA
SEULE

Programme Commun ? Or, il est établi que dans leur grande majorité les travailleurs, les fonctionnaires ont approuvé cette attitude et les options du Programme Commun. Il est clair que le changement ne se produira pas tout seul. Pour l'imposer, il faut accroître le nombre de syndiqués et le maximum de ceux-ci doivent prendre part à l'activité syndicale.

Seule la C.G.T. se bat résolument pour une véritable démocratisation de l'administration :

- satisfaction des revendications des agents de l'Etat,
- Augmentation des prérogatives des CAP et des CTP
- Instauration de nouvelles relations entre l'administration et les usagers,
- Définition de nouvelles missions de l'Etat en vue de satisfaire les besoins réels de la population.

○ LUTTER AVEC LA C.G.T., c'est bien

Il n'y a pas une lutte, pas une action revendicative qui ne soit menée par un syndicat C.G.T. ou soutenue par lui. Les travailleurs en font chaque jour l'expérience.

○ Y ADHERER, c'est mieux

Car donner sa confiance à la C.G.T., participer avec elle à l'action et s'en tenir là, c'est limiter la portée de son vote et de son action.

PLUS NOUS SERONS DE SYNDIQUES A LA CGT et plus nous serons nombreux à participer à l'activité syndicale dans notre service. PLUS EFFICACE sera la LUTTE de l'ensemble des salariés de ce pays.

SANS LA C.G.T. . . .

En effet, sans la C.G.T., sans ses dizaines de millions de bases organisées, sans ses centaines de milliers de militants, sans ses 2 400 000 syndiqués, quel serait actuellement le sort des salariés et des fonctionnaires ? Facile à deviner.

Seulement voilà, la situation exige maintenant de mettre en mouvement des millions de travailleurs pour aboutir au succès. Il devient donc impérieux que des centaines de milliers de travailleurs rejoignent à leur tour la C.G.T. pour prendre la place qui leur revient dans ce combat.

UNE CGT PLUS FORTE, BEAUCOUP PLUS FORTE

Rendre la C.G.T. plus forte, beaucoup plus forte est devenue une question vitale qui concerne tous ceux qui approuvent son action.

De cette force dépend le succès des actions menées pour la satisfaction des revendications immédiates concernant le pouvoir d'achat, l'emploi, les conditions de travail, l'âge de la retraite, la Sécurité Sociale, etc. De cette force dépend aussi l'amélioration durable du sort des travailleurs telle qu'elle est définie par le Programme Commun.

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX ET ACTIFS A LA CGT, PLUS L'ACTION SERA EFFICACE

LES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE MINISTÉRIEL DU 3 FÉVRIER 1976

La traditionnelle réunion annuelle du C.T.P.M. s'est tenue le 3 février 1976. En effet, les textes mettent dans l'obligation les Ministères de réunir cet organisme paritaire pour soumettre aux organisations syndicales les programmes d'action de la Formation Professionnelle en vue de les adresser ensuite à la Fonction Publique avant le 15 février.

L'obligation consiste aussi à ce que chaque Ministère établisse le bilan de l'action de l'année passée, ce qui n'a pas été réalisé par notre département.

Comme les autres années, le Ministre s'est contenté de faire une brève apparition et dans son allocution, il s'est félicité de la "concertation" pratiquée selon lui par l'ensemble de ses services. (Exemple : un décret fixant la nouvelle organisation des services du Secrétariat d'Etat à la Culture devrait sortir incessamment. Réponse de notre Ministère : les organisations syndicales seront consultées après la parution du décret. Sans commentaires!!!)

Par ailleurs, il admet avoir été battu par la Fonction Publique et les Finances sur les engagements pris l'année dernière à la même réunion (9 janvier 75) sur les statuts des Personnels des Musées.

Notre délégation a protesté sur le retard apporté une nouvelle fois à l'envoi du procès-verbal de la dernière réunion du C.T.P.M. parvenu 1 an après celle-ci. Le Ministre s'est engagé à ce que le prochain procès-verbal parvienne aux organisations syndicales d'ici 2 ou 3 mois.

Notre délégation a interpellé le Ministre sur les informations parvenues par voie de presse concernant une refonte des statuts des Manufactures et du Mobilier National et de la commercialisation de leurs ouvrages.

Le Ministre, gêné par cette question, s'est limité, dans une réponse évasive, à indiquer que le communiqué de presse avait été mal interprété par les journalistes, mais devait confirmer pour la Manufacture de Sèvres la commercialisation de sa production et le développement des ateliers de recherche au profit du secteur privé.

Après que le Ministre se soit retiré, les membres du C.T.P.M. ont examiné les propositions des actions de la Formation Professionnelle pour 1976 et les projets pour 1977 tout en soulignant que c'est la première fois que des crédits sont inscrits au budget à cet effet.

Une étude très approfondie des documents soumis, direction par direction, a été réalisée par la délégation C.G.T., qui a démontré l'incohérence de certaines propositions qui pourtant avaient reçu l'approbation de l'Administration Générale. La discussion fructueuse a contraint le représentant du Ministre à accepter la modification des programmes d'action et à constater le gonflement de pourcentages ou d'erreurs de chiffres.

Toutefois nous constatons cette année une amélioration certaine dans les programmes présentés et une plus grande précision dans l'étude des documents. Néanmoins, notre délégation est intervenue avec force pour dénoncer :

* Que pour l'Administration, la Formation Professionnelle se situait strictement dans un but utilitaire sans pour autant offrir une promotion aux agents bénéficiaires ;

- * Que les visites de monuments et les actions de langues étrangères ne pouvaient se concevoir pour des agents de catégories A alors que ces derniers ont tous un bagage intellectuel leur permettant d'avoir acquis de sérieuses connaissances dans ce domaine.
- * Que les programmes d'action proposés aux agents de catégories C et D sur les règles de sécurité et d'incendie ne devaient absolument pas être considérés comme de la Formation Professionnelle.
- * Que les catégories les plus défavorisées devaient être prioritaires pour bénéficier de ces actions de perfectionnement.

Ce sont les raisons pour lesquelles la C.G.T. s'est abstenue dans le vote final au lieu de voter contre.

Ensuite, trois projets de statuts ont été examinés :

- a) Projet de statut des documentalistes
- b) Projet de statut des Directeurs Régionaux
- c) Projet de statut des personnels de laboratoires.

a) Statut des documentalistes

Ce projet à l'étude depuis plus de 4 ans est stopé actuellement par la Fonction Publique et les Finances. Celles-ci rejettent les propositions acceptées d'un commun accord par les organisations syndicales et l'administration concernant les dispositions transitoires qui intéressent le personnel en place actuellement.

La F.E.N., la C.G.C., F.O. et l'Administration se sont pliées aux exigences de la Fonction Publique et des Finances. La C.G.T. a demandé que le Ministre intervienne de nouveau auprès de ces services sur la base des propositions initiales adoptées en 1974.

C'est en fait une atteinte grave portée aux agents actuellement en place nantis de diplômes et justifiant d'une certaine ancienneté qui vont se voir privés du bénéfice de ce statut.

La C.G.T. pour sa part ne peut admettre et cautionner la position des Finances et de la Fonction Publique qui remet en cause la situation d'un grand nombre d'agents qui était en droit d'attendre un texte leur permettant d'accéder à une intégration en catégories A et B-type et réparer ainsi le préjudice qu'ils subissent depuis leur entrée aux Affaires Culturelles. La C.G.T. a donc voté contre les dispositions transitoires du projet.

b) Statut des Directeurs Régionaux

Ce statut ne répond pas à la réforme administrative que nous souhaitons et nous n'avons pas manqué de dénoncer la comparaison qui existe entre le statut des documentalistes et celui des directeurs régionaux.

Pour le premier : l'Administration admet les restrictions apportées par les Finances et la Fonction Publique alors que pour le 2ème elle propose un statut diamétralement opposé en ce qui concerne les prises en compte d'ancienneté dans les nouveaux grades et ceux à faire valoir pour le droit à la retraite.

C'est vrai que les directeurs régionaux occupent un poste fonctionnel et qu'ils peuvent à tout moment par décision du Ministre réintégrer leur grade d'origine. Il s'agit d'un corps de hauts fonctionnaires chargés d'appliquer les yeux fermés la politique du pouvoir.

La C.G.T. a voté contre ce projet.

c) Statut des personnels de laboratoires

La délégation C.G.T. a souligné la riche discussion qui s'est déroulée dans les réunions du sous-groupe du C.T.P.M. pour la rédaction de ce projet de statut.

Toutefois, il convient de constater que si le cadre statutaire est valable, aucune garantie n'est inscrite dans le texte quant à l'assurance pour les postulants à y trouver la place qui devait leur revenir.

L'administration déclare avoir conscience de cette difficulté et elle s'attachera à la surmonter. Le sous-groupe doit se réunir pour fixer la liste des emplois qui devraient être reclassés dans ce statut, mais depuis le 3 février, aucune réunion n'a encore eu lieu.

La C.G.T. a voté pour ce statut.

* * *

En conséquence, dans le domaine de la Formation Professionnelle, tout comme pour celui des réformes statutaires, si notre délégation a mené pied à pied les négociations, il n'en demeure pas moins que seule L'ACTION FERME ET RESOLUE DES PERSONNELS SERA DE NATURE A FAIRE EVOLUER POSITIVEMENT LEURS REVENDICATIONS.

André LEMONNIER

Membre de la délégation C.G.T.

(La délégation comprenait également Alfred PIQUET, Françoise BOSMAN et Pierre LECONTE).

Restaurant "Grande Ceinture"

Chez Giscard

☆

MENU

IMPOTS SALES

LIBERTES GRILLES

ASSIETTES DE PROMESSES SOUFFLEES

PETITS SALAIRES

SALADE DE BARATIN

PLATEAU DE CHOMAGES

*

FLAMBEE DES PRIX

GELEE DES CREDITS

" VAIN "

Château Chirac

Nuits Saint-Ponia Arrosé Corse
(garanti ne travaillant pas)

Huis Clos le Canuet (mise en
tôle au Château)

Note à présenter aux travailleurs

(T.V.A. en plus)

NOUS AVONS RELEVÉ AUX JOURNAUX OFFICIELS

J.O. DU 3 DECEMBRE 1975

Premier Ministre : Rémunérations des agents de l'ex-office de radiodiffusion-télévision française placés en position spéciale en application de la loi n° 74-696 du 7 août 1974.
Un emploi à la Direction de l'Architecture.

J.O. DU 6 DECEMBRE 1975

Ministère du Travail : décret n° 75-1114 du 3 décembre 1975 modifiant le décret N° 72-526 du 29 juin 1972 pris pour l'application de l'application de la loi n° 71-582 du 16 juillet 1971 modifiée relative à l'allocation de logement.

J.O. DU 17 DECEMBRE 1975

Premier Ministre : liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé non rémunéré prévu à l'article 36 (5e) de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 pour l'année scolaire 1975-1976, en particulier liste des stages syndicaux.

J.O. DU 21 décembre 1975 :

Secrétariat d'Etat à la Culture : l'échelonnement indiciaire applicable aux Chefs décorateurs qualifiés de la Manufacture Nationale de Sèvres.
Echelonnement indiciaire applicable aux chefs de laboratoire du service des archives photographiques de la Direction de l'Architecture.

J.O. DU 22-23 DECEMBRE 1975

Premier Ministre : décret n° 75-1193 du 17 décembre 1975 modifiant le décret n° 59-309 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique et relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions.

décret n° 75-1194 du 19 décembre 1975 relatif à la fixation et à la révision du classement indiciaire de certains grades et emplois de personnels civils de l'Etat concernant notamment des corps du Secrétariat d'Etat à la Culture.

Secrétariat d'Etat à la Culture : liste des écoles nationales d'art habilités à dispenser en partie ou en totalité les enseignements du cycle d'initiation et du cycle de spécialisation.

J.O. DU 26 DECEMBRE 1975

Secrétariat d'Etat à la Culture : décret n° 75-1218 du 23 décembre 1975 portant création d'une Direction du Livre au Secrétariat d'Etat à la Culture, et nomination du Directeur.

J.O. DU 27 DECEMBRE 1975

Premier Ministre : décret n° 75-1229 du 23 décembre 1975 modifiant le décret n° 70-1271 du 23 décembre 1970 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités d'application du régime de travail à mi-temps des fonctionnaires de l'Etat.

J.O. DU 29-30 DECEMBRE 1975

Ministère du Travail : décret n° 75-1270 du 29 décembre 1975 modifiant le décret n° 67-850 du 30 septembre 1967 portant fixation des taux des cotisations d'assurance maladie, invalidité et maternité des régimes de sécurité sociale des fonctionnaires, des ouvriers de l'Etat et des agents permanents des collectivités locales.

J.O. DU 5-6 JANVIER 1976

Premier Ministre : décret n° 76-2 du 5 janvier 1976 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat à compter du 1er janvier 1976.

J.O. DU 10 JANVIER 1976

Ministère du Travail : décret n° 76-12 du 6 janvier 1976 modifiant le régime de retraites complémentaires des assurances sociales en faveur des agents non-titulaires de l'Etat et des collectivités publiques.

J.O. DU 15 JANVIER 1976

Premier Ministre : décret n° 76-30 du 13 janvier 1976 modifiant le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif aux modalités de remboursement des frais engagés pour les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements.

J.O. DU 17 JANVIER 1976

Secrétariat d'Etat aux Universités : décret n° 76-43 du 12 janvier 1976 modifiant le décret n° 66-546 du 22 juillet 1966 portant institution d'un corps de restaurateurs spécialistes dépendant de la direction des Bibliothèques et de la lecture Publique et fixation du statut particulier applicable à ce corps.

J.O. DU 25 JANVIER 1976

Secrétariat d'Etat à la Culture ; décret du 22 janvier 1976 portant classement parmi les sites de la Cité Fleurie et des propriétés qui la prolongent. Notre Syndicat était intervenu pour empêcher la disparition de ce quartier d'ateliers d'artistes et pour obtenir son classement définitif.

J.O. DU 28 JANVIER 1976

Secrétariat d'Etat à la Culture : modalités de rémunération des personnels vacataires recrutés par le Secrétariat d'Etat pour l'exécution de travaux administratifs.

J.O. DU 29 JANVIER 1976

Secrétariat d'Etat à la Culture : décret n° 76-82 du 27 janvier 1976 portant création de la Bibliothèque Publique d'Information.

décret n° 76-83 du 27 janvier 1976 portant statut du Centre National d'Art et de Culture Georges-Pompidou.

J.O. DU 1er FEVRIER 1976

Secrétariat d'Etat à la Culture : décret n° 76-106 du 21 janvier 1976 portant création d'un Conseil pédagogique dans les Ecoles Nationales d'Art de Bourges, Dijon, Limoges, Nancy et Nice.

J.O. DU 2-3 FEVRIER 1976

Secrétariat d'Etat à la Culture : décret n° 76-113 du 30 janvier 1976 relatif au Centre National des Lettres.

J.O. DU 7 FEVRIER 1976

Secrétariat d'Etat à la Culture : décret n° 76-127 du 28 janvier 1976 modifiant le décret n° 51-414 du 10 avril 1951 et relatif aux conditions d'attribution de primes de rendement au personnel du Mobilier National et des Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais, de la Savonnerie et de Sèvres.

J.O. DU 15 FEVRIER 1976

Ministère du Travail : décret n° 76-153 du 13 FEVRIER 1976 relatif à l'assurance vieillesse des mères ayant au foyer un enfant handicapé.

J.O. DU 22 FEVRIER 1976

Premier Ministre : divers arrêtés fixant le taux des indemnités des corps d'assistantes sociales, des fonctionnaires de l'informatique, de fonctionnaires des services extérieurs et arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire des attachés d'administration centrale.

5 FEVRIER 1976

Aux Affaires Culturelles, le SGAC-CGT a été le seul Syndicat à appeler à la grève nationale pour défendre les intérêts des agents de la Fonction Publique et exiger du Gouvernement de véritables négociations sur l'ensemble du contentieux, ainsi que sur les traitements 1976.



Notre manifestation a été très importante, comme en témoigne la photo ci-dessus. Au coude à coude, les personnels venus des différents secteurs du Secrétariat d'Etat à la Culture ont défilé de la Place de l'Hôtel-de-Ville au Palais-Royal, avec bonne humeur et avec une combattivité qui a permis, le 9 mars 1976, de faire éclater le mécontentement des fonctionnaires des Affaires Culturelles sur une base unitaire CGT, CFTD, FO.

LE SGAC-CGT OEUVRE SANS REPIT POUR L'UNITE D'ACTION.